



REGLEMENT DU CONCOURS

Illuminations et décorations de Noël

Article 1 : Objet du concours

A l'occasion des fêtes de fin d'année 2026, la commune d'Offendorf organise un **concours d'illuminations et de décorations de Noël** dans le but d'encourager et de récompenser l'embellissement d'Offendorf par ses habitants.

Article 2 : Participants - inscription

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants d'Offendorf. Il nécessite une **inscription au préalable** par un bulletin déposé à la mairie avant le **6 décembre 2026**.

Article 3 : Catégories

2 catégories sont proposées :

1. Maisons – Jardins
2. Appartement - Fenêtres / Balcons

Article 4 : Lauréats et récompenses

Les lauréats des deux catégories seront désignés par le jury à l'issue de son passage. Pour chaque catégorie, 3 prix seront attribués.

Les récompenses pourront prendre la forme de bons d'achat, cadeaux ou toute autre dotation choisie par la commune.

Article 5 : Droit à l'image

Les participants au concours acceptent que le jury prenne des photos des décorations et autorisent leur publication sur les réseaux sociaux, dans le bulletin municipal, sur le site web de la commune.

Article 5 : Composition du jury

Le jury sera composé d'élus, d'agents ou de bénévoles. Pour éviter les conflits d'intérêts, un membre du jury ne pourra pas concourir.

Article 6 : Critères de sélection

Lors de son passage, le jury sera sensible au sens artistique, à la créativité, à la qualité et à la diversité des matériaux utilisés, ainsi qu'au respect de critères environnementaux — notamment l'usage de solutions sobres en énergie et de décorations durables.

Les appréciations du jury porteront sur l'impression d'ensemble, de jour comme de nuit, donnée par les décorations et les illuminations.

Les réalisations devront être visibles depuis la voie publique et rester en place au moins jusqu'au 26 décembre 2026.

Article 7 : Passage du jury

Le jury passera chez chaque participant sans l'en aviser, dans la semaine du 7 au 13 décembre et donnera une note d'ensemble. Les décisions du jury sont souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

Article 7 : Proclamation des résultats du jury

La date de proclamation des résultats aura lieu le 28 décembre 2026.

Les 3 premiers lauréats de chaque catégorie seront informés par téléphone et conviés à la remise des prix lors des vœux du Maire, le vendredi 8 janvier 2027, à l'ESCO

Les résultats seront également publiés sur les supports de communication de la commune.

Article 9 – Acceptation du règlement

Les participants s'engagent à installer des décorations conformes aux règles de sécurité.

La commune décline toute responsabilité en cas d'incident lié aux installations.

L'inscription au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.